



Les citoyennes et citoyens de Grangettes
sont convoqués en assemblée communale le

LUNDI 6 MAI 2024 À 20H00 À L'ABRI PC

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 11 décembre 2023. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Comptes 2023
 - 2.1. Comptes de fonctionnement et comptes d'investissements
 - 2.2. Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. Election d'un nouveau membre à la commission financière
4. Règlement relatif à la taxe sur la plus-value
 - 4.1. Explications
 - 4.2. Préavis de la commission financière
 - 4.3. Approbation
5. Divers

Les documents relatifs aux points soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouvertures, dix jours avant l'assemblée communale.

Le Conseil communal